

COMITE REGIONAL de NATATION du LANGUEDOC - ROUSSILLON

Maison Départementale des Sports
200, avenue du Père Soulas - 34094 MONTPELLIER Cedex 5
Tél : 04.67.41.78.31 - Fax : 04.67.41.78.03

A.G. ORDINAIRE ANNUELLE

Du 24 novembre 2001 à CANET

APPEL NOMINAL des CLUBS

AUDE	Voix	HERAULT	Voix	GARD	Voix	P.O.	Voix
Carcassonne	5	Agde	4	Alès	11	Amélie les Bains	0
Castelnaudary	5	Béziers ASCB	0	Bagnols	3	Les Angles	0
Limoux	0	Bédarieux NC	0	Beaucaire	4	Canet	11
Lézignan	0	Béziers CNB	12	Hippo de Nîmes	0	Ceret	0
Montréal	2	Clermont l'Hérault	3	La Grand Combe	0	DC Perpignan	3
Narbonne CNN	0	Lunel CNL	0	Le Grau du Roi	0	EN Perpignan	5
Narbonne ANO	0	Frontignan	0	Laudun ELAN	0	Perpignan Nat	2
Quillan	0	Emergence	0	Nîmes	17	Font Romeu	4
Trèbes	4	Montpellier ASPTT	10	Saint Gilles	0	Saint Estève	12
TOTAL	16	Montpellier PN	6	Salindres	3	CN St Cyprien	6
		Montpellier UC	9	Vauvert	0	AS St Cyprien	4
		Montpellier Synchro	0	Villeneuve	0	Thuir	0
		Montpellier USN	0	TOTAL	38	TOTAL	47
		Montpellier WP	0				
LOZERE	Voix	Pézenas	0				
Mende	7	DC Sètois	0				
St Chely	0	DFC Sète	8				
TOTAL	7	TOTAL	52				
						TOTAL	160

Nombre de voix représentées 160 sur 254.

Le quorum étant de 127 voix, l'Assemblée peut délibérer.

Elle est présidée par le Président Monsieur Jacky VAYEUR, assisté du Secrétaire Général Monsieur Jacques TUSET. Il est 9 heures 40.

Sont excusés les représentants des Clubs suivants :

Madame TRAN Africa Présidente de l'Hippocampe Nîmes, Messieurs Jean Michel SOURNIA Président de l'ANO Narbonne, Yves COSTASECA de CN Céret et Henri Fabre du CN Narbonnais.

Sont excusés les personnalités suivantes :

le Président du Comité Régional Olympique et Sportif.

Assistent à l'Assemblée :

Madame Arlette FRANCO, Maire de CANET,

Monsieur le représentant du Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

Mesdames et Messieurs Les membres du Comité Directeur DUMAS Cécile, JARROUSSE Françoise, LAUNE Valérie, MIALANES Nathalie, TOMASELLO Martine, APPENZELLER Jean-Marie, BAUER Christian, BRUNETON Jean-Paul, CRUBELLIER Marc, DE LUCA Louis, GASTOU Henri, JARROUSSE Yves, LAGRAVE Richard, LAHANQUE Daniel, MELLOUK Mohamed, NURIT Gérard, PFISZTER Roland, PRECLOUX Michel, RICOME Christian, TUSET Jacques, VERNEREY Gérard.

Messieurs ANGOT Daniel - Pdt CR Officiels, JAMET Thierry - C.T.S. , BRITTO Joseph - C.T.S. et Madame BOSC Albane - C.F.D. et les Présidents des Comités Départementaux de l'Aude NURIT Gérard, du Gard FAVIER Marcel , de la Lozère LAUNE Philippe.

Sont excusés :

Messieurs BARNADES, Lionel, MONVILLE Philippe Membres du Comité Directeur et GUITTON Christophe Président du Comité départemental des P.O.

1.- OUVERTURE de l'ASSEMBLEE GENERALE

Ouverture de l'Assemblée Générale Annuelle par le Président qui :

Présente ses plus vifs remerciements à Madame le Maire Arlette FRANCO, merci de votre accueil, merci de nous recevoir dans sa ville à l'Écoute du Port, Capitainerie de CANET en ROUSSILLON, en ce 24 novembre 2001,

Remercie le club de Canet 66 Natation pour l'organisation de cette manifestation ainsi que tous les élus des clubs et personnes présentes qui se sont aujourd'hui déplacés pour assister à notre Assemblée Générale annuelle,

Félicite les heureux élus qui se marièrent et reçurent distinctions,

Excuse le Président Francis LUYCE qui vous présente toutes ses amitiés,

Et demande à l'assemblée d'avoir une pensée émue et affective et d'observer une minute de silence pour les personnes proches de notre monde sportif qui nous ont quittés cette année notamment Alex JANY, Mickaël DHOSTE et il y a deux jours Jean CHASTAGNER.

Comme chaque année, le Président se doit d'ouvrir par quelques mots, l'assemblée générale annuelle. Le cœur n'y est pas et ce pour diverses raisons qui sont l'apanage des bénévoles et des personnes travaillant pour la collectivité.

Hier, en ce début décembre le 4 décembre 2000, en ouverture de la première réunion constitutive du Comité Directeur, je proposais aux membres élus de respecter certaines règles :

☞ Le fait d'être élu impose de rester neutre, donc d'oublier son appartenance club ou Comité Départemental durant nos réunions.

De plus, je mentionnais :

☞ Que pas d'opposition constructive, ne développe pas d'échanges,

☞ Que communiquer, c'est échanger des idées pour progresser,

☞ Qu'écouter, réfléchir et agir devront être notre devise,

☞ Que nous devons œuvrer en toute confiance et tolérance dans la transparence et la convivialité !".

Aujourd'hui, après un an de fonctionnement, je m'aperçois :

☞ Que de nombreux dirigeants du monde de notre natation régionale manquent de sagesse ou de franchise et d'indulgence.

☞ Que dans chacune des idées émises par les uns et les autres, transparaissent des opinions et avis propres à satisfaire des exigences personnelles.

☞ Que de nombreuses améliorations sont souhaitées, « Il faut que » mais personne ne possède l'ambition de promouvoir en commun les projets avec l'objectivité constructive de les réaliser ou de les concrétiser afin de combler la majorité.

☞ Que contenter pour apaiser qui était jadis une règle d'or, ne peut-être de nos jours mise en application, car nous devons construire avec logique et discernement dans le respect et la discipline.

Confucius avait bien raison de dire : « Pour bien gouverner un état, il faut éloigner les beaux parleurs, ils sont dangereux », et ajoutons cette pensée de Lao Tseu « Imposer sa volonté aux autres, c'est force. Se l'imposer à soi-même c'est force supérieure. »

Aussi en ouvrant cette assemblée, je souhaite d'abord remercier les bénévoles « dirigeants, entraîneurs et officiels » pour le travail qu'ils ont fourni durant cette saison sportive 2000/2001 et qu'ils sont prêts à fournir encore pour les années à venir.

Je sais, combien il devient plus difficile aujourd'hui, d'accepter et de vivre les responsabilités de gestionnaire, après le travail, à l'heure ou le commun des mortels, bien installé, déguste son programme télé ou son apéro entre amis.

Hier, il y a 20 ans le comité régional comprenait 32 clubs pour 261 dirigeants avec un effectif de 2 181 personnes, 2149 sportives (2047 en Natation pour 668 classés, 67 en Water-Polo pour 35 classés, 19 en Natation Synchronisée pour 2 ballerines classées et 16 en Plongeon pour 1 pratiquant).

Ce jour, les chiffres ont plus que triplés avec une potentialité de licenciés de 6330, pour 51 clubs, et 455 dirigeants, avec des contraintes plus pénibles, tant dans la recherche des ressources que dans la gestion de l'entreprise, avec une démobilisation des parents qui payent et demandent en échange un service, avec une démotivation grandissante (qui prendra la relève), avec de nombreuses autres objections, dans l'indifférence.

Je sais que le CLUB est la base de la pyramide avec ses « Moyens » en personnel, en matériel et financiers, différents selon les pratiques, les implantations, les objectifs, avec pour logique de devenir toujours plus fort, toujours meilleur en vivant des états différents : de faiblesse, de force, pour devenir vulnérable.

Je sais que notre société se composera toujours de neutres, de contestataires, d'enthousiastes, de blasés, de râleurs et de passionnés.

Je sais que les vicissitudes de nos engagements nous sont dictées par des règles de sportivité, d'honnêteté et d'altruisme, avec un zeste d'enthousiasme et de folie, malgré, les remarques désobligeantes, les diatribes sur les Pôles, le CRAHN, la politique sportive, le prix des licences et des transferts, les moyens des uns et des autres, avec les observations acerbes envers les dirigeants de la FFN et du Comité Régional

« qui ne font rien ... », les critiques visant toujours les mêmes personnes, celles qui travaillent, car les passifs et les indolents font si peu et les insatisfaits dénigrent. Rien n'a changé !

La Fédération, c'est vous, par nous. Le Comité Régional, c'est encore vous, les Présidents des Clubs de la Région, vous votez et n'avez jamais voté contre, malgré que... Pourtant, bizarrement, cette année, certains désirent immédiatement tout, prêts à semer de nouvelles querelles et rivalités pour l'obtenir.

A croire que ces beaux parleurs font tout et possèdent la science ! Je doute et leur enjoins de constater qu'il est très difficile de suivre le chemin de la Vérité si elle existe, de plaire à tout le monde, d'agir et de finaliser nos actions pour le bien d'une majorité idéale, car nous n'aurons jamais l'assentiment de tous.

Nous sommes tous des humains avec nos qualités et nos défauts, et si tout n'est pas toujours parfait, évitons de nous critiquer, laissons cela aux râleurs. Concentrons plutôt notre énergie à la recherche de solutions pour l'avenir de notre natation !

Personnellement, je m'engage au nom du Comité Directeur, à respecter et faire respecter les engagements pris en commun, à satisfaire les résolutions majoritaires, à aider le plus grand nombre, et à mener le même combat pour le bien de nos adhérents. Ce que nous pensons avoir commencé à démontrer.

Concluons par cette pensée de Saint Exupéry « Etre Homme (ou Femme), c'est précisément être responsable ... C'est sentir qu'en posant sa pierre on contribue à bâtir le monde ».

Pour terminer, je voudrais remercier ceux et celles qui m'ont aidé et supporté durant cette saison sportive, notamment Albane qui a subi plus que les autres et pour le travail énorme qu'elle a accompli, sans oublier les C.T.S.

Afin de gagner du temps, et de mener une assemblée constructive, tous les documents d'Assemblée Générale ayant été transmis aux clubs et aux élus, les différents rapports ne seront pas lus, mais commentés. Ainsi des précisions pourront être apportées par les rapporteurs, qui devront répondre aux questions posées.

Modification de l'Ordre du Jour : Alinéa 3 : Après l'approbation du rapport de la Commission des Officiels suivront les rapports de la Commission Informatique, de la Commission Médicale.

2.- APPROBATION DU P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 NOVEMBRE 2000 A MEZE ET DES P.V. DES COMITES DIRECTEURS DE L'AG 2000 A CE JOUR.

Y a-t-il des précisions à apporter, donc mise au vote Contre : 0, Abstention 4 voix (AC Trébéen), Les PV de la dernière assemblée Générale et des comités directeur de la saison sportive 2000/2001 sont approuvés.

3.- APPROBATION DES RAPPORTS :

3.1. Moral et d'activité (Par le Président et Jacques TUSET),

Discussions : sur les questions des disponibilités des piscines, et des mises à disposition des bassins pour l'organisation des compétitions.

Marcel Favier : La situation financière que nous vivons suit une logique économique, sans tenir compte du rôle éducatif, de l'investissement des uns et des autres.

Yves Jarrousse : Evolution des mentalités, Problèmes de la différence entre un stade et une piscine évoquée. Ouverture des piscines au public, avec un public qui sollicite constamment les mairies, avec d'autres disciplines qui demandent des créneaux, avec des durées de compétitions, de manifestations trop longues. Il faut communiquer l'information « des difficultés rencontrées » aux parents et travailler avec les autres afin d'améliorer cette situation.

DRDJS : Problème fédéral nécessitant une cohabitation, un plan de communication et des démarches auprès des élus.

Michel Précloux : Argumente les retombées économiques sur la commune ou ville qui organise.

Louis de Luca : Monde en mutation, il faut savoir se vendre, convaincre et communiquer.

Le Président : Suite aux différents problèmes pour obtenir le bassin de 50m sur Perpignan, nous demanderons un entretien au maire et solliciterons la venue de Francis LUYCE qui a déjà débattu de cas identiques sur d'autres localités

Rapport adopté à l'unanimité

3.2. Commission Natation Course (par Christian RICOME),

Marcel Favier : Que devient le CENUM ? Les étudiants ont-ils la possibilité de s'entraîner ?

Le Président : Le CENUM n'existe plus depuis la réouverture du bassin du CSU, il a été dissous et remplacé par une association universitaire. Vous le savez, et je tiens à vous signaler que j'attendais cette question que vous posez chaque année.

Henri Gastou : Retracer l'histoire et les actions effectuées.

Marcel Favier : Les Jeunes de 18 ans n'ont rien pour s'entraîner et le Comité ne fait rien pour maintenir ou créer un centre.

Louis de Luca : Les étudiants ont la possibilité de s'entraîner comme par le passé, des créneaux et lignes sont à leurs dispositions sous la compétence de Mesdames Christine CHAIX et Chantal DELAPLACE.

Le Président : C'était avant la disparition de la piscine du CREPS et durant la présence de Didier Chollet que des actions devaient s'effectuer pour garantir la continuité du fonctionnement du CENUM. Sujet déjà largement débattu !

Richard Martinez : Précise en quelques mots l'avenir des Pôles « France et Espoirs » dans leurs nouvelles définitions et conceptions.

Le Président : Signale la disparition des pôles Espoirs de Montpellier et de Canet, ajoute que la faute en revient à ceux qui ont si bien su dénigrer, critiquer et calomnier d'une part le Pôle de Canet, puis celui de Montpellier.

Discussion sur l'avenir et sur les directives fédérales en faveur du Haut Niveau.

Rapport adopté - Abstention de Perpignan Natation

3.3. Commission Water Polo (par Jean-Marie APPENZELLER),

Intervention de Joseph BRITTO (CTS) pour un tour d'horizon des activités et relatait en quelques mots les orientations du colloque de Dijon

Philippe Laune : Souhaiterait avoir des informations sur le Water Polo pour être au courant des activités de cette discipline.

Le Président : Le Bulletin d'information rédigé par Joseph Britto sera communiqué aux Présidents des comités départementaux..

Joseph Britto : Indique au sujet du calendrier, que l'ensemble des départements n'appliquent pas le même programme.

Rapport adopté à l'unanimité

3.4. Commission Natation Synchronisée (par Monsieur Daniel LAHANQUE),

Daniel LAHANQUE commente le CNC de National Synchro.

Suite aux courriers et questionnements au sujet du Gala de Nîmes avec réponses du Comité Régional (Non concerné) et de Daniel LAHANQUE sur les Frais de déplacement trop onéreux pour les clubs, organisation parallèle, c'est au Comité ou à l'amicale de payer les déplacements, ...

Les mêmes questions sont posées par les représentants du NC Nîmois.

Réponses :

De José GINE : La mise en place d'un Gala et de la Création de l'Amicale (conforme à la loi de 1901) étaient et sont toujours axées sur une recherche de fond permettant le développement la Natation Synchronisée dans les domaines de la formation des entraîneurs et des officiels. Les fonds perçus venaient et viennent en complément des aides allouées par le comité Régional pour la réalisation des actions décidées par les clubs.

de Daniel LAHANQUE : Les objectifs des clubs de la région étaient et sont toujours en harmonie avec les décisions prises à la création de cette amicale. Chacun leur tour, ils assument les charges financières des déplacements, sans contrainte de participation, puisque gala tournant, afin de mettre tous les clubs sur le même plan (vous avez refusé en 1997 l'organisation et passé votre tour). En retour, des moyens supplémentaires permettent l'amélioration du fonctionnement interne des clubs.

Du Président : Chacun fait ce qu'il veut, Le comité n'est pas concerné par cet événement, mais la participation à ce gala fait que les ondines se retrouvent et comparent leur progression sans pour autant y avoir compétition, c'est la fête de la Natation Synchro. Toujours est-il que les résultats obtenus à la Coupe de France des Régions sont peut-être en relation avec cette manifestation.

Rapport adopté à l'unanimité

3.5. Commission Natation en Eau Libre (par Jacques TUSET),

Mots au sujet des manifestations qui se sont déroulées en Languedoc Roussillon la saison dernière et sur les organisations 2002.

Rapport adopté à l'unanimité

3.6. Commission Natation Estivale (par Monsieur Marc CRUBELLIER),

Remerciements au club de Bagnols, à son Président et à toute l'équipe sans oublier Eric DUMOTIER et Michel MAS pour l'organisation de la Coupe de France Estivale.

Pas de question, le Rapport adopté à l'unanimité

3.7. Commission des Officiels (par Monsieur Daniel ANGOT),

Explications sur le Passeport remis aux officiels de la région par Gérard, et complété chaque année, sur le fonctionnement de la Commission et des formations, sur les modifications apportées en ce début d'année sportive aux Règlements.

Suite à problème informatique les cartes des « Officiels » n'ont pas pu être éditées ce jour.

Rapport adopté à l'unanimité

3.8. Commission Informatique (par Richard LAGRAVE),

Richard Lagrave signale que le Comité continuera les formations et informations commencées pour une utilisation de l'outil informatique.

Le Président informe l'assemblée des difficultés rencontrées par le nombre très important de rejets, licences, avec clôture de la saison début Novembre.

Après une longue discussion où les représentants des clubs expriment leur mécontentement : coût de l'abonnement annuel trop élevé - Avoir attendu un an, pour recevoir enfin le logiciel N2i, version trop lourde à manipuler, nécessitant l'utilisation d'ordinateur plus performant, sans notice d'utilisation - Ne pas pouvoir joindre le responsable....

Ils demandent que le Comité continue à gérer à partir du VarDos, que tous les clubs utilisent le même support, même si cela crée un dysfonctionnement fédéral. Ils souhaitent que le comité transmette un VEU ou MOTION exprimant leur ressentiment à la Fédération.

Rapport adopté à l'unanimité

3.9. Commission Médicale (par Yves JARROUSSE et Nathalie MIALANES)

Après avoir commenté les actions effectuées, le Docteur fait un exposé de 10 minutes sur les méfaits du dopage et avec pour exemple l'utilisation des drogues avec pour but l'amélioration de la performances.

Il signale qu'il est à disposition des Comités ou des clubs pour intervenir sur les problèmes du sur entraînement et du dopage.

Rapport adopté à l'unanimité

3.10. Commission des Cadres

Pas de Rapport, Louis DE LUCA exprime ses regrets, aucune réponse constructive (à part l'Hérault) n'a été donnée au courrier transmis aux Présidents des Comités Départementaux. Il demande la mise en place urgente de notre Ecole Régionale de Formation à l'image de la Provence pour la formation des cadres, avec ouverture d'un poste « personne ressource » qui sera chargée uniquement de son fonctionnement.

Albane BOSCH, Cadre Fédéral de Développement de notre comité, relate le contenu de la réunion du 23/11/2001, donc hier, séminaire des ERFAN à la Maison du CNOSF, organisée par le FFN à l'attention des responsables de instituts de formation régionaux avec pour ordre du Jour : la Création des instituts de Formation de la FFN, Analyse du fonctionnement des ERFAN existants, Orientations générales pour la création et le fonctionnement des ERFAN, Statu et règlement intérieur, Fonctions et Missions,...

Le Président indique que l'emploi créé avait pour missions : l'Entraînement CENUM (aujourd'hui supprimé), l'aide à l'administration du Comité, le développement de la Natation régionale et la Mise en place de l'ERFAN LR, reportée d'année en année et informe l'assemblée que normalement il y aura montée en puissance de l'école cette saison par palier, après accord avec la DRDJS sur trois ans. Mais l'employée ne peut-être aujourd'hui mise à la disposition unique de l'ERFAN. L'emploi créant emploi souhaitons que dans les trois ans nous puissions embaucher une personne à mi-temps ou plein temps.

Adopté à l'unanimité

3.11. Commission des Maîtres

Valérie LAUNE exprime le souhait que : après l'organisation cette année du 1^{er} meeting régionale Maîtres à Mende où 4 clubs se rencontrèrent, Nîmes ou Béziers prenne le relais pour continuer l'action envers les Maîtres.

NIMES se propose d'organiser cette compétition en 2002. Date, programme et règlements de cette manifestation déterminés par le NC Nîmois seront transmis aux clubs.

Adopté à l'unanimité

4.- APPROBATION DU MEMENTO, DES CALENDRIERS SPORTIFS ET DES REGLEMENTS REGIONAUX DE NATATION SPORTIVE, NATATION SYNCHRONISEE ET WATER POLO DE LA SAISON 2001/2002.

Mémento :

Gestion des ré affiliations, des Licences et des engagements : Plus de rigueur.

- ☞ Comme noté au Mémento, toutes les licences à l'exceptions des transferts doivent transitées par les comités départementaux qui en assure la saisie.
- ☞ Retour des licences si chèques non conforme (au frais du club), Rejet des nageurs non licenciés, Rejet de engagements reçus hors délais, Amendes si nageurs non licenciés , Pas de prises en compte des résultats globaux si club non ré affiliés ou problèmes sus cités.
- ☞ Pour être homologué un transfert doit être impérativement complet avec chèque correspondant joint à l'envoi. Nous n'engagerons plus la responsabilités du Comité. Alors nous attendrons. Nous sommes dès à présent avec disposition.
- ☞ Suspension du club qui ne règle pas ses dettes.

Les licences seront transmises la semaine prochaine en tenant compte des observations notées précédemment (avec retrait des licences financièrement non à jour).

Tarifs Régionaux : Observation de Monsieur Campagne sur le sur-coût de la licence 5,00 Francs d'augmentation pour la FFN et 2,00 Francs pour la Région.

Réponse du Président : Le prix de la licence a été adopté en AG régionale à MEZE l'an dernier à l'unanimité et en AG Fédérale à TREBES, nous discuterons de ce problème lors des titres 5 et 6 de l'ODJ.

Mémento et tarifs → Adopté à l'unanimité

Calendriers Sportifs :

Natation Course :

Christian BAUER : Demande l'inscription d'une compétition supplémentaire Championnat pour la catégorie Benjamins. → Débat

Richard MARTINEZ : Demande une compétition pour la même catégorie en 50m pour obtention du niveau série Minimes. → Débat

Christian RICOME : Profiter de la Compétition d'Alès pour inscrire les benjamins réalisant les temps. Les Championnats de France Minimes, Cadets, Juniors n'auront pas lieu à Tarbes, voir si possibilité d'organisation locale.

Thierry JAMET : Explique le pour et le contre sachant qu'il faut être très vigilant pour cette catégorie.

Décision : Comme prévu au P.V. du dernier Comité Directeur Statut-quo pour cette année. La Commission Natation réorganisée devra plancher sur ce sujet pour inscription au calendrier 2002.

Natation Synchro : → Adopté à l'unanimité

Water-Polo : → Adopté à l'unanimité

Règlements Sportifs Régionaux :

Natation Course :

Horaires des Compétitions, Echauffement et Début identique pour toutes les compétitions du circuit régional.

Sélection Minimes Cadets pour la participation Natation Course à la Coupe de France Minimes Cadets des Régions les 17, 18, 19 mai 2001 - Définition des critères → Réunion la Commission pour rechercher l'interprétation la plus cohérente.

→ Adopté à l'unanimité

Natation Synchro :

→ Adopté à l'unanimité

de Daniel LAHANQUE : Suite à des contact et discussions avec Sète, Montpellier, et aujourd'hui ST Cyprien, nous vous avisons que nous ne participerons pas à la Coupe de France Minimes des Régions.

Les Modifications « Spécial Marsouins » sont en attente et seront transmises aux clubs Synchros dès réception.

Water-Polo : → Adopté à l'unanimité

5.- EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ET DES BILANS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2000/2001.

Intervention de Monsieur Marcel BRITTO, Expert Comptable qui présente les comptes et bilans annuels du Comité Régional

Questions de différents clubs : sur différents des points particuliers de la trésorerie, du prévisionnel, et des ristournes, sur le prix de la licence et des retours du Comité ...

Le Président demande la parole, remercie Monsieur Marcel BRITTO pour son exposé, répond point par point aux questions posées, oriente le débat sur l'avenir comme demandé par l'assemblée.

→ Comme voté lors de la dernière AG, l'an dernier concernant l'affectation ou la répartition des reliquats : nous pouvions bénéficier d'une somme de 102 062,00 F A savoir que : dans l'année le comité s'est doté de matériel informatique et a reporté les achats prévus (caméra vidéo et du matériel de bureau...). Nous disposons donc cette année de 70 000,00 F. D'autre part, un complément sollicité et acquis lors des demandes de subvention, d'un montant de 50 000,00 F nous sera versée par le Conseil Régional dès les achats effectués.

Vous avez dans le document remis ce jour,

→ Comme suite à la nouvelle répartition des aides à percevoir ou perçues en 2001 de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports au titre du Fonds National du Développement du Sport et des subventions annuelles du Conseil Régional ventilées selon les critères définis par convention, afin de ne pas trop pénaliser les clubs ayant provisionnés pour la saison 2000/2001, des sommes identiques à la répartition effectuée l'an dernier, nous vous demandons d'approuver la répartition des bénéfices d'exploitation comptabilisés en amont et inscrits en comptabilité et au prévisionnel selon les propositions suivantes :

☞ Concernant la répartition aux clubs de Natation Course d'un remboursement d'un montant d'environ 50 000,00 F noté en comptabilité 2000/2001 au chapitre « charges à payer - Accès Haut Niveau », soit 54 418,83 F ou 8296 €

☞ Concernant la répartition aux clubs de Natation Synchronisée d'un remboursement d'un montant d'environ 5 000,00 F noté en comptabilité 2000/2001 au chapitre « charges à payer - Accès Haut Niveau », soit 6690,84 F ou 1020 €

☞ Concernant le versement d'une aide supplémentaire aux clubs d'un montant d'environ 20 000,00 F non noté en comptabilité à l'attention du Haut Niveau. Soit 21410,56 F ou 3 264 €

☞ A savoir que le Water-Polo a déjà bénéficié d'une aide de 6858,00 F ou 1060,41 € (Stages du collectifs 82/83 organisés par la FFN)

A savoir que : Pour bénéficier de ces aides, les clubs devront impérativement fournir des justificatifs, factures acquittées certifiant l'engagement ou la participation du ou des compétiteurs dans les manifestations sportives nationales, Interrégionale ou autres.

→ Adoptés à l'unanimité

Nous devons aussi voter l'approbation de la répartition de la ristourne des licences aux départements pour la saison dernière : Soit 6330 licences x 9 francs = 56934 Francs soit 8679,53 €. A savoir que la FFN nous ristournera 6320 (différence de 10 licences) X 4 Francs soit 25280,00 F.

→ Adopté à l'unanimité

D'autre part à signaler le financement d'un stage à l'attention des qualifiés aux Championnats de France Minimes, Cadets, Juniors à hauteur de 60 000,00 francs. Noté au Prévisionnel.

→ Adopté à l'unanimité

L'an prochain, nous procéderons à la répartition des reliquats s'il en existe à partir d'une commission.

Pour des principes de clarté et de transparence et surtout pour agir selon des règles d'équité, les membres composant cette commission devront être de divers horizons représentant de l'identité régionale, des grands comme des petits clubs toutes disciplines confondues (NC, NS, NE, NEL, WP...).

L'éventail des actions propres à être soutenues et subventionnées par la région sont nombreuses.

Citons :

☞ Organisation comme préconisé l'an dernier d'un Colloque régional avec différents ateliers

☞ Mise en place de l'Ecole Régionale de Natation Française

☞ Aide aux clubs qui suivent la politique « Licences » afin de « les inciter (à continuer) à licencier le plus grand nombre d'adhérents »

☞ Aide en faveur des comités départementaux (participation au frais de déplacement Coupe de France Alex JANY)

☞ Informatisation des départements (sous condition de relationnel)

☞ Amélioration des organisations, aides en faveur des officiels (équipement) participation aux déplacements

☞ Soutien des nageurs régionaux inscrits sur les liste de Haut niveau et s'entraînant sur un pôle.

Avons nous les moyens de tout prendre en charge ?

Il faudra donc cibler ?

Discussions : L'ensemble des représentants des clubs semblent satisfaits. Ces mesures seront donc à étudier au cours de la saison. L'évolution de notre natation, la réorganisation du fonctionnement des commissions et la politique sportive régionale nous imposeront des choix et des priorités.

Les Comptes et le Bilan financier et les orientations fixées sont adoptés à l'unanimité.

6.- APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2001/2002.

Le Budget provisionnel est adopté à l'unanimité

7.- EXAMEN DES VOEUX.

Les observations citées en point 4 mémento et 5 répondent en partie aux questions 1 et 2, ainsi que les discussions et débats en cours d'assemblée. Les responsables du club étant absent il s'avère difficile de discuter le vœu 3.

1.- de AGDE ASS

a) La Fédération et les Comités pourraient éviter d'augmenter chaque année les tarifs fédéraux : "Prix de l'affiliation et des licences".

Les tarifs fédéraux pour la saison 2000/2001 (Affiliation et part fédérale de la licence) ont été votés et adoptés lors de l'AG Fédérale du 1 et 2 juin à Trèbes.

Le montant de la part régionale de la saison 2000/2001, a été voté et approuvé à l'unanimité par les clubs régionaux lors de l'AG du 18 novembre 2000 à Mèze.

b) La Fédération et les Comités devraient mettre en place la gratuité de la licence pour les officiels.

La Fédération permet depuis l'an dernier la gratuité du transfert des officiels. Les services d'une cotisation « Licence-assurance » peuvent-ils être gratuits ?

Cette demande supportable pour un organisme, est multipliée par 52 (le nombre de clubs régionaux) pour notre comité. Jolie somme à déboursier surtout que le nombre de licences dans ce domaine sera sûrement en augmentation pour le bien des dirigeants fédéraux, au frais du Comité Régional. Alors, ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser ces revenus à des participations plus actives pour le bien de nos acteurs (Officiels et sportifs) ou réinvestissement sur les sujets précédemment traités.

2.- de l'ASPTT MONTPELLIER

a) Application plus stricte des règlements.

Il s'avère que de nombreux manquements sont à signaler en court d'année sportive tant dans les domaines Administratif, financier tant que dans le domaine sportif et gestion sportive, déjà évoqué précédemment.

- b) Gratuité ou participation du Comité sur le prix des licences des Officiels.
- c) Nombre d'engagements limités dans les compétitions régionales.

3.- des DC SETOIS

- a) Concerne les transferts de Haut Niveau :
 - Tarifs exorbitants, injustes qui vont à l'encontre de la progression de tous les clubs « amateurs ».
 - Cas de certains Sportifs qui ne veulent plus évoluer au Haut niveau Nos jeunes ne profitent pas de l'expérience de ces athlètes ... Pensons à l'avenir de nos équipes nationales.
 - Problème des étrangers de la communauté européenne recrutés en masse par les clubs « élite » écartant nos grands nombres de jeunes espoirs.
- b) Concerne les déplacements :
 - Demande d'un regroupement géographique pour réduire le coût des frais de déplacements et la durée des transports.
- c) Reconnaissance des petits clubs et surtout des bénévoles.
- d) Contre l'option clubs professionnels Water-Polo au sein de la FFN .

La plupart de ces questions ont été soulevé au congrès de Dijon. Ce colloque apportera-t-il des solutions et sera-t-il constructif pour ces actions ? Le problème des étrangers évoluant en France dans le championnat élite a été évoqué par les DFC Sète ainsi que le tarif des licences et droit de mutation des étrangers. En ce qui concerne les droits de transferts HN (droits de mutation) seuls les sportifs inscrits sur une liste « Elite Seniors, Jeunes, Espoirs » sont assujettis à ces répartitions financières.

Adopté à l'unanimité

8.- INTERVENTION DES PERSONNALITES PRESENTES.

En début de Réunion, Madame le Maire Arlette FRANCO, nous rappelle l'histoire de la ville de Canet et son Passé « Natation » avec ses Joies et ses Tristesses. Elle évoque les sentiments de dévouement, de passion. Elle sait combien notre sport est difficile, une discipline qui demande ténacité et exigences pour réussir. Elle nous parle du Sport objet de convoitise, des contraintes de plus en plus importantes tant pour obtenir des bassins que pour évoluer dans le milieu associatif.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Intervention demandée de Monsieur Jean-Pierre FAYE, pour explications de la non-organisation à Montpellier Antigone des Championnats d'Europe en petit bain.

La parole est donnée à Monsieur Michel PRECLOUX, Président de Canet 66 Natation pour conclure cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 45

RECOMPENSES FEDERALES, REGIONALES ET EXCEPTIONNELLES

RECOMPENSES FEDERALES

MEDAILLES DE VERMEIL : Monsieur Francis GIRMA

MEDAILLES D'ARGENT : Monsieur Henri PLANCHARD, Monsieur Simon DUFOUR

MEDAILLES DE BRONZE : Monsieur Pancho GURKOV (Bul), Monsieur Alex PACCHIANA

DIPLOMES DE RECONNAISSANCE : Madame Christiane PAULOU, Monsieur Jean Pierre FAYE

RECOMPENSES REGIONALES

MEDAILLES D'OR : Madame AGEL Anne-Marie du CN Font Romeu Cerdagne, Monsieur LAHANQUE Daniel en licence Individuelle.

MEDAILLES DE VERMEIL : Messieurs CREPIN Jacques de l'ASPTT Montpellier, LAUNE Philippe de Mende EMN, PACCHIANA Alex du SO Bagnols.

MEDAILLES D'ARGENT : Mesdames ARNOLD Cécile du CNS St Estève, BONNET Catherine du CNC Alès, MARTINEZ Marie-Jo du CN Biterrois, Messieurs APPENZELLER Jean-Marie du DFC Sète, PATA Thierry de Canet 66 Natation, BROCHE Michel SO Bagnols, VERMOND Patrick du Montpellier UC

MEDAILLES DE BRONZE : Mesdames PRALONG Christine du NC Nîmois, RIFF Anne CTR Font Romeu, TOMASELLO Martine de AC Trèbéen, Messieurs ABBES Laurent de Agde ASS, AGNIEL Patrick CN St Gilles, CONTE Roger du CN Biterrois, GARRIDO Loïc de AS St Cyprien, IMBERT Rémy de AC Trèbéen, MASERAS Jordi de l'ASPTT Montpellier, PAYRASTRE Claude du SO Bagnols, PERRET François de Montpellier WP, RAMBAUD Michel du CN Narbonnais, TRAIN Dominique du NC Nîmois, VENTURI Jean-François du DFC Sète.

RECOMPENSE A TITRE EXCEPTIONNEL POUR SERVICES RENDUS A LA NATATION : Monsieur SABATER Valin des D.F.C Sète.

MOTION ADOPTEE

par l'ASSEMBLEE GENERALE

du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le 24 Novembre 2001 à CANET en ROUSSILLON

Comme mentionné au paragraphe 3.8. du présent Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2001 à Canet en Roussillon, l'ensemble des clubs demande au Comité Régional de Natation de bien vouloir intervenir auprès de la Fédération Française de Natation afin d'exprimer leur mécontentement.

Les principaux points débattus sont :

- ↪ Coût de l'abonnement annuel trop élevé,
- ↪ Avoir attendu un an, pour recevoir enfin le logiciel N2i, version trop lourde à manipuler, nécessitant l'utilisation d'ordinateur plus performant,
- ↪ L'absence d'une notice d'utilisation,
- ↪ Ne pas pouvoir joindre le responsable Varial Informatique.

Ils demandent :

- ↪ que le Comité continue à gérer à partir du VarDos,
- ↪ que tous les clubs et Comités départementaux utilisent le même support, même si cela crée un dysfonctionnement fédéral.